



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 162 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE tous les polluants, y compris les SPFA ou PFAS appelés « produits chimiques éternels », ne sont pas éliminés des effluents de lixiviat traités (le « jus de poubelle ») provenant des dépotoirs.

CONSIDÉRANT QUE lorsque le lixiviat traité est rejeté dans des plans d'eau, il présente un danger pour la santé humaine et animale, et pour l'eau potable.

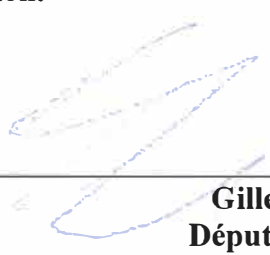
CONSIDÉRANT l'émission d'un permis pour la construction d'une usine expérimentale pour le prétraitement du lixiviat au Vermont, devant être située à proximité du lac Memphrémagog.

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable de 175 000 Québécois et le bien-être de toute vie dépendant du lac Memphrémagog sont menacés.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Vermont pour s'assurer que les eaux de lixiviation « traitées » américaines ne sont jamais déversées dans le lac Memphrémagog et son bassin versant.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Gilles Bélanger
Député d'Orford

7 décembre 2023

Date de signature de l'extrait